L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

VENDREDI, 13 JANVIER 1882.

Frank Ross, au No 349 rue Décatur, est autorisé également à recevoir l'argent qu'il devra au grand stock d'Opera Puffs. Hommes, jeunes gens, allez y et faites de même. La fortune Se trouve là bas.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1882.

Température—Pluies suivies d'un temps partiellement couvert, de vents chauds du sud pendant la dernière partie du vent du nord et de l'ouest; hausse du baromètre suivie d'une baisse.

Température du 12 janvier 1882
Thermomètre de J. DUSSEAU, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
heures de matin.....	66	19
Midi.....	70	21
3 P.M.	72	22
6 P.M.	71	21

Jeudi, 12 janvier 1882.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géo.....	51	Louisville, Ky.....	39
Atlanta.....	46	Memphis, Tenn....	48
Cincinnati.....	39	Mobile, Ala.....	71
Cincinnati, Tenn....	39	Montgomery, Ala.	64
Cairo, Ill.....	39	Montréal, P.Q....	49
Chattanooga, Tenn	47	Nashville, Tenn..	42
Chattanooga, Ga....	45	New Orleans, La..	75
Davenport, Iowa...	22	Omaha, Neb.....	27
Dubuque, Iowa....	32	Pittsburgh, Pa....	37
Galveston, Texas..	71	Savannah, Géo....	58
Helena.....	66	Shreveport, La....	52
Keokuk, Iowa.....	32	St. Louis, Mo.....	35
Key West, Fla.....	72	St-Paul, Minn....	60
La Crosse, Wis.....	27	Vicksburg, Miss..	60
Leavenworth, Kan	37	Yankton, D. T....	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta.....	10.02	Nashville, Tenn	42.04
Cairo, Ill.....	40.00	New Orleans*....	4.00
Chattanooga, G..	42.11	Omaha, Neb....	—
Davenport, I..	2.06	Pittsburgh, Pa..	14.09
Keokuk, Iowa..	—	Shreveport, La..	13.09
La Crosse, Wis.	—	St-Louis, Mo....	13.07
Leavenworth, K.	—	St-Paul, Minn..	—
Louisville, Ky.	18.02	Vicksburg, Miss.	38.09
Memphis, Tenn	29.07	Yankton.....	—

* A la dernière marque au niveau des hautes eaux de 1874.

J. H. ARMSTRONG,
Private Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES,

inscrits au Bureau de Santé dans les 24 heures.

Mariages.

Geo Meister à Mlle Annie Léon ;
C. A. Patterson à Mlle Azalia Seabourne ;
Paolo Gazzarde à Mme Yve Lucco Caruso.

Naissances.

Mme A. L. Abrons, un garçon, 8 décembre ;
Mme Alex P. Aiken, une fille, 24 décembre ;
Lucien C. Whitaker, un garçon, 20 déc ;
Hy Rose, une fille, 21 décembre ;
Nicole Lavin, une fille, 23 décembre ;
Gaetano Marino, un garçon, 3 janvier ;
Jos Johnston Dodd, une fille, 22 déc.

Décès.

Victoria Ervin, c. 3 mois, Carrollton ;
Ferdinand N Guéringer Sr, 70 ans. No 228 rue Bayonne ;
James Brennan, 48 ans, No 79 rue Maipomène, natif d'Irlande ;
Mme Marie Pecora, 79 ans, coin Ste-Anne et Salcedo.

Voyageurs arrivés aux principaux hôtels.

CITY HOTEL

B N Simrall, femme et servante, Pointe Coupée ; D F James, Donaldsonville ; A Mc Kenzie, Ohio ; H M Lee, N C ; W A Rutledge, femme, enfant et servante, La ; Dr Bellows, fils de feu le Révd Henry, Springfield, Ill ; J W Hair and femme, Clay ; T F Jacobs, Shreveport ; S B Boyd, Ohio ; Mme P T Talbot, Summerfield, La ; R W Goyne, A B Hollingsworth, Miss ; D Hodges, Spanish Fork, Utah ; Mme Cowling, Houston ; A P Denny, S D Denny, Pascagoula ; G Reagan, Red River Lég ; T Schwabacher, Chourgiquy ; Mme R Cochran, Augusta, Géo ; Mme R M Mann et enfant, Mlle Mann, Galveston ; J T Mercer, Austin ; R N Fox, Beeve, Géo ; Geo Keller, Red River ; Mme E Mix, Mlle Alles G King, Corpus Christi, Tex ; A Faulkner, Tex ; Albert S Gairchet, Washington, D C ; J J Kearney, Les charles ; C schmidt, Cincinnati ; C Mulhem, Louisiane ; H Adams et femme, Lafourche ; mrs K cooper, miss cooper, collyar, miss, mr waddor, daggerty ; Mme E Willard, e mansfield, Tenn ; Mme R M Mann, miss mary A Hopkins, chicago ; Jno K Goddin, Walnut Grove, A x rendon et family, Mayfield, Ky ; Rev Thos Hume, Mayfield, Ky ; Rev J J Cooke, Ky ; C smith, W J smith, W E smith, crystal springs ; Frank Bray, Mayfield, Ky ; Thos cooper, dr ; W carter, rabin, Ille, W m harvey, Washington.

Cour criminelle de district.

A la section A, (juge Roman)—John Burgoyne s'est reconnu coupable d'attaque et de port d'armes cachées.—Le ministère public a renoncé à le poursuivre et renoncé à poursuivre Elisabeth Barkinger sur le chef de vols de fait.

A la section B, (juge Luzenberg)—John Henri Gardner et Edw. Johnson sont accusés de vol ; Catherine Turner et Charles Leighton, de vols de nuit ; Henri Burrell, d'attaque dans [illegible]

[illegible] Robinson a été condamné à [illegible] mois de prison en un mois de détention à la prison de paroisse. Sur le chef d'attaque et de menaces, le ministère public a renoncé à se poursuivre.

L'affaire [illegible] fait contre Martha Brown pour complicité de meurtre de Laura Coles, a été mise au bas de cour.

Le ministère public a renoncé à la poursuite d'Henry Michael, convaincu d'avoir, le 26 décembre dernier, tué Patrick Dann ; à celle de John Ford, accusé d'emprisonnement illégal ; à celle de James Hill, prévenu d'avoir mordu l'oreille d'un agent de police.

Cour du recorder Mittenberger.—L'interrogatoire de C. C. Cain, accusé de vols de fait et de port d'armes cachées ; celui de Theodore Stuart, accusé d'avoir tiré sur D. C. O'Malley et déchargé une arme dans les limites de la ville—ont été remis à vendredi—aujourd'hui—à une heure.

Frank Ashton était accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes. Il s'agissait d'une boîte qu'il a vendue deux piastres et qui, disait-il, renfermait des valeurs. A l'instruction, il a été prouvé que le montant de la vente a été remis. Le magistrat a prononcé l'acquittement mais a condamné l'inculpé à $25 d'amende ou trente jours de détention à la geôle de police. L'amende n'a pas été payée.

Charles Prosper, William Martin et Charles Dowell ont été condamnés à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police, parce qu'ils n'ont aucun moyen d'existence.

Mike Dolan et un nommé William ou Datchey, accusés de vol ; Sam Reed prévenu de vols de fait et de vol, ont été envoyés en prison où ils resteront jusqu'au jour de l'instruction. Ils n'ont pas pu donner un cautionnement de $500.

W. S. Carter, accusé de port d'armes cachées, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Geo. Considine, prévenu d'avoir résisté à un officier de police, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de détention à la geôle de police.

L'affidavit fait contre Dan Wilson, pour vols de fait, a été mis hors de cour à la demande du témoin à charge.

James Wedlock, accusé d'un vol de quatorze piastres et demie, a dû fournir un cautionnement de $250 pour répondre de sa comparution.

Cour criminelle de district.

A la section A, (juge Roman)—John Burgoyne s'est reconnu coupable d'attaque et de port d'armes cachées.—Le ministère public a renoncé à le poursuivre et renoncé à poursuivre Elisabeth Barkinger sur le chef de vols de fait.

A la section B, (juge Luzenberg)—John Henri Gardner et Edw. Johnson sont accusés de vol ; Catherine Turner et Charles Leighton, de vols de nuit ; Henri Burrell, d'attaque dans quelques [illegible]

[illegible] Robinson a été condamné à [illegible] mois de prison en un mois de détention à la prison de paroisse. Sur le chef d'attaque et de menaces, le ministère public a renoncé à se poursuivre.

L'affidavit fait contre Martha Brown pour complicité de meurtre de Laura Coles, a été mis hors de cour.

Le ministère public a renoncé à la poursuite d'Henry Michael, convaincu d'avoir, le 26 décembre dernier, tué Patrick Dann ; à celle de John Ford, accusé d'emprisonnement illégal ; à celle de James Hill, prévenu d'avoir mordu l'oreille d'un agent de police.

Cour du recorder Mittenberger.—L'interrogatoire de C. C. Cain, accusé de vols de fait et de port d'armes cachées ; celui de Theodore Stuart, accusé d'avoir tiré sur D. C. O'Malley et déchargé une arme dans les limites de la ville—ont été remis à vendredi—aujourd'hui—à une heure.

Frank Ashton était accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes. Il s'agissait d'une boîte qu'il a vendue deux piastres et qui, disait-il, renfermait des valeurs. A l'instruction, il a été prouvé que le montant de la vente a été remis. Le magistrat a prononcé l'acquittement mais a condamné l'inculpé à $25 d'amende ou trente jours de détention à la geôle de police. L'amende n'a pas été payée.

Charles Prosper, William Martin et Charles Dowell ont été condamnés à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police, parce qu'ils n'ont aucun moyen d'existence.

Mike Dolan et un nommé William ou Datchey, accusés de vol ; Sam Reed prévenu de vols de fait et de vol, ont été envoyés en prison où ils resteront jusqu'au jour de l'instruction. Ils n'ont pas pu donner un cautionnement de $500.

W. S. Carter, accusé de port d'armes cachées, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Geo. Considine, prévenu d'avoir résisté à un officier de police, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de détention à la geôle de police.

L'affidavit fait contre Dan Wilson, pour vols de fait, a été mis hors de cour à la demande du témoin à charge.

James Wedlock, accusé d'un vol de quatorze piastres et demie, a dû fournir un cautionnement de $250 pour répondre de sa comparution.

Bureau de Santé.—Si les récipients de ce Bureau sont fréquentés en été, par contre, en hiver, elles sont rares. Cet ordre de choses trouve sa raison d'être dans le fait bien avéré, que les maladies de l'année sont ceux où sévissent le plus grand nombre des maladies contagieuses, et qu'il est urgent que meilleures les précautions à la salubrité publique soient prises en campagne active, remplissant la tâche qu'ils se sont imposée de combattre les fléaux dévastateurs sans nombre qui menacent la pauvre humanité. Nous sommes heureux de pouvoir constater qu'aucun de ces fléaux ne s'est abattu sur notre population depuis plusieurs années, et même ne sommes pas moins heureux de pouvoir assurer avec presque certitude, la Providence aidant, que tout danger d'une calamité publique sera conjuré de longtemps, grâce aux constants efforts et noble faire bénédicier de leurs lumières et de leur expérience.

Le première réunion *hivernale* du Bureau a eu lieu hier soir, sous la présidence du Dr Jones ; les Drs Formento, Paget, Turpin et Prati, et MM. Booth, Bosworth, Herschman et Marks, assistant. A l'ouverture de la séance, le président a lu son rapport de rigeur, un résumé de ses observations durant les derniers mois écoulés. Dans ce factum, dont la longueur nous interdit la reproduction ici, nous trouvons des statistiques d'un intérêt palpitant sur une maladie, assez épidémique, occupe l'attention publique, la variole, dont on a déjà constaté les ravages dans certaines grandes villes de l'Union américaine, et la présence à la Nouvelle Orléans. Le Dr Jones fait ressortir la pressante nécessité de recourir aux mesures les plus rigoureuses pour prévenir la propagation de la maladie. Il dit aussi, avoir porté à la connaissance des membres d'une commission spéciale des chambres législatives les mesures sanitaires suggérées par son collègue, M. Booth, au sujet du débarquement dans le faubourg Marigny, et avisier aux moyens les plus efficaces de prévenir la propagation de la virulente maladie. Sur cette teneur, l'éminent docteur poursuit le cours de ses observations et termine par des suggestions auxquelles le Bureau promet de s'arrêter.

Ce rapport a été reçu, duquel il a fallu apporter bien des soins, vaut à son auteur l'approbation et les félicitations de ses collègues.

M. Marks a donné lecture d'une lettre de M. Whitney, agent du rapport "Hutchinson", à l'adresse du Bureau de Santé, se disculpant de tout blâme qui pourrait lui être imputé quant à l'importation du cas de variole en question plus haut.

Jugeant que les discussions à ce sujet devaient avoir un caractère secret, les représentants de journaux et le public ont été invités à se retirer de la salle, et le bureau a siégé à huis-clos.

Les compagnies d'assurances ont élevé le taux sur les marchands d'Opera Puffs.

—On sait que l'Etat entretient, à la Havane, un ingénieur, choisi presque toujours parmi les premiers sortants de l'Ecole polytechnique, et dont la mission consiste à acheter les tabacs en feuilles que la Régie française doit mettre en circulation sous la forme de londrès, trabucos, conchas, etc.

Il semblerait que ce fonctionnaire doive être doublé d'un gourmet délicat, et que, chargé de donner la pâture aux fumeurs, il doive être lui-même un fumeur émérite.... Hélas!

Un de nos compatriotes, qui revient du Mexique, touche, il y a quelques semaines, à la Havane, et reçoit une invitation à dîner chez notre chargé d'affaires.... pour les tabacs. "Bon ! se dit-il, on se frottant les mains, je vais, enfin, fumer un bon cigare."

On dîne. Le dessert arrive ; puis le café ; mais de cigares, point. Notre voyageur faisait une mine si déconfite, que l'ingénieur lui demanda : "Vous fumez, sans doute, monsieur ?"—"Dame !"—"Alors, je vais vous faire acheter des cigares."

Et il donna des ordres en conséquence. Le voyageur n'en revenait pas, et ne put dissimuler sa stupéfaction. "Comment! s'écria-t-il, vous, l'arbitre des tabacs, vous n'avez pas de cigares chez vous ?"—"A quoi bon ? reparait l'ingénieur : *je ne fume pas !*"

☞ Excellente marque et délicieuses consommations, tous les soirs, au Jardin Wenger.

—Nous avons dit que le ministre des finances en France, devait déposer sur le bureau de la Chambre, avant l'ouverture de la session ordinaire de 1882, un projet de loi important relatif à la création d'une caisse de retraites pour les ouvriers âgés ou infirmes.

On sait qu'actuellement une caisse de retraites pour la vieillesse, fondée par la République de 1848, fonctionne sous l'administration de la caisse de dépôts et consignations. Cette caisse de retraites pour la vieillesse n'est autre chose qu'une société d'assurances sur la vie gérée par l'Etat. Les personnes possédant un petit pécule le déposent et obtiennent ainsi une rente, établie d'après un tarif qui diffère peu sensiblement de celui des compagnie d'assurances privées.

L'Union républicaine croit savoir que, d'après le projet du ministre des finances, l'Etat subventionnerait la caisse des retraites pour la vieillesse, et, en même temps, celle-ci recevrait des versements des sociétés de secours mutuels.

Geneviève Ward ne fume que des Opera Puffs sur la scène, et a un grand assortiment chez elle.

—Nous lisons dans le *Monde :*

"Nous ne savons point ce qu'est M. Rouston comme homme privé et ne cherchons point à le savoir ; mais nous savons, d'une part, qu'il a lutté à Tanis avec une grande énergie pour y maintenir l'influence de notre pays, d'autre part que l'heure de son procès en cour d'assises a provoqué une explosion de joie dans les rangs de nos ennemis hors les frontières. Nous pensons donc qu'en de pareilles circonstances, le gouvernement a manqué à tous ses devoirs s'il ne lui ordonnait point de rentrer immédiatement à Tunis pour y reprendre ses fonctions de ministre de France auprès du bey Mohammed-es-Sadok."

La Patti charge $1000 et une baile d'Opera Puffs pour une représentation.—Fille sensible.

Le Garster, à la scène du sauger, dans la Traviata, n'offre que des Opera Puffs à ses amis !

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

WASHINGTON.

Procès Guiteau.

Réquisitoire de M. Davidge.

Le public assemblé ce matin dans la salle de la cour pour entendre la première plaidoirie adressée au jury est nombreux et composé de personnes intelligentes. Il attend patiemment l'entrée de la cour, de la cause et de l'accusé.

Le marshal annonce aux spectateurs que personne ne pourra sortir avant l'heure de la suspension de séance, et il finit par ordonner que la porte principale soit fermée au verrou.

A 10 H précises, le jury entre ; peu d'instants après, le juge et l'accusé.

M. Davidge se place devant le jury. Il commence par déclarer qu'il n'a nulle intention de faire un discours d'apparat. Il désire simplement venir en aide au jury dans l'accomplissement du plus solennel des devoirs.

L'affaire du tombe actuellement entre les mains du jury et c'est lui qui doit décider. Il peut s'être produit quelque désordre, des scènes peu dignes dans le procès, et il dit par ordonner que la porte principale soit fermée au verrou.

A 10 H précises, le jury entre ; peu d'instants après, le juge et l'accusé.

M. Davidge se place devant le jury. Il commence par déclarer qu'il n'a nulle intention de faire un discours d'apparat. Il désire simplement venir en aide au jury dans l'accomplissement du plus solennel des devoirs.

L'affaire du tombe actuellement entre les mains du jury et c'est lui qui doit décider. Il peut s'être produit quelque désordre, des scènes peu dignes dans le procès, et il dit par ordonner que la porte principale soit fermée au verrou.

Tous ses membres ont montré une grande dignité et une grande attention à toutes les dépositions des témoins. Il ne doute pas que l'estime qu'ils se sont acquise jusqu'ici, ils ne la méritent encore davantage par la sagesse de décision qu'ils sont à prendre.

Il n'y a qu'un simple point en discussion, dit il, celui d'insanité.

Le point vous dira que dans ce pays de légalité, il n'est permis à personne d'assassiner froidement, délibérément, traîtreusement son semblable, puis de venir dire que l'on a agi sans intention criminelle.

La Cour vous dira quand elle vous donnera ses instructions que, pour constituer le crime du meurtre, l'existence de l'intention criminelle n'est nullement nécessaire, et que le crime commis est punissable de châtiment dans cet élément qu'avec lui.

Au commencement du procès, nous vous le rappelons, on a tenté une manœuvre de procrastination en faisant croire que l'on a agi sous la mort du Président était dû au traitement erroné des docteurs qui avaient donné cette occasion d'égarer autant de fois qu'il était possible.

Ce point de défenses a été bientôt abandonné ; il ne reste plus à traiter que la question d'insanité.

Ce a beaucoup parlé en termes vagues de cette insanité qui fait la fonde du procès. On a parlé de la possession, d'inspiration, de maladie mentale, d'incurable.

Mais ajouta-t-il, l'irrécusable témoignage des experts résout la question de savoir quel effet cette insanité collatérale peut avoir sur l'accusé mental du prisonnier. Ce serait vraiment une mauvaise plaisanterie que de discuter cette question, lorsque l'on sait la société infantile de cet homme de faire la distinction entre le bien et le mal.

J'ai toujours été un vrai chrétien, et pendant 6 ans j'ai été strictement vertueux, ne l'oubliez pas, s'il vous plaît.

M. Davidge revient sur les témoignages de la défense qui prouvent aux habitudes de vie et au passé de Guiteau à partir de sa naissance.

Vous devrez, MM. du jury, déterminer s'il y a une raison pour faire accroire que l'accusé n'est pas parfaitement responsable de son acte du 2 juillet.

On a feuilleté toute la vie de cet homme pour y trouver quelque chose d'étrange, de singulier. Vous savez à peser la valeur de ces témoignages qui ne prouvent absolument rien. Et ce qui ne savait pas qu'il ne devait pas nommer le premier magistrat.

A mesure que M. Davidge reproduit la série des raisonnements qui ont conduit l'accusé à commettre son crime, il y a trait aux habitudes qui s'interposent entre lui et la perspective d'une haute position possible. Qu'est-ce devient de plus remarquable, c'est que l'accusé ne perd pas de vue un seul instant le procès, il annonce par des contorsions nerveuses la série de ses interruptions ordinaires qui, cette fois, étaient interrompues.

En somme, dit M. Davidge, dans l'histoire des crimes, on ne trouve pas de cas plus net, plus évident, si nette, de la conception de l'attentat. Ici la suggestion arrive au misérable, quand il est libre.

Elle m'est venue, quand le Seigneur l'a voulu, dit Guiteau avec colère.

M. Davidge continue. Cette pensée ou cette suggestion lui est venue le 16 mai. Mais croyant qu'il pourrait encore obtenir une place, il se retient, il ne fait rien pendant deux mois, puis il se dit qu'il fait une autre tentative pour gagner la prédilection.

Guiteau s'écrie de son banc : Je n'aurai pas accepté une commission à l'étranger après le 1er juin, m'eut-elle été offerte.

M. Davidge, sans faire attention à lui, le 28 mai.

Guiteau—C'est du 1er juin qu'il faut parler.

M. Davidge s'arrête un moment. Ecoutez la bien, dit-il.

Guiteau, avec ironie : On vous écoute bien, mais vos arguments sont si pauvres qu'ils ne méritent pas qu'on les écoute.

Pendant plusieurs minutes, Guiteau continue d'interrompre, évidemment pour détruire M. Davidge, mais celui-ci n'y réussit pas, gardant le silence le plus complet.

Quel haut degré d'intelligence faut il pour assurer que le président va mourir ? Quel degré d'intelligence faut-il à un accusé pour savoir qu'il agit en violation de la loi, quand il tue ?

Quel degré d'intelligence faut-il pour savoir pour savoir que Dieu a prononcé l'arrêt suivant : Tu ne tueras pas. Il n'y a pas grand'chose de plus pour prouver la responsabilité d'un homme quand il a passé de sens pour savoir ce qu'il fait, et que ce qu'il fait est coupable.

C'est cet élément qui donne une si grande importance à ce procès. Si je croyais possible que, par votre verdict, vous puissiez déroger ou le dégrader la législature pour les fonctions de juge n'existe pas ici, je ne trouverais pas de terme pour exprimer la douleur profonde que j'en éprouverais.

Ce serait un encouragement donné à tous les esprits fêlés, aux cerveaux déraugés d'avoir recours au pistolet ou au poignard, de tuer leur victime avec ou sans motif, pour le bien de leur parti, ou pour toute autre raison.

Après la suspension de séance, l'accusé, qui est encore plus nerveux qu'hier, apparaît et pose une personne qui quitte la cour, une demi-douzaine y pénètrent.

A 1 heure 5 minutes, M. Davidge reprend sa plaidoirie à propos des témoignages affirmant l'existence de la folie dans la famille de Guiteau, et termine en disant que la question d'insanité est donc la question capitale.

Mais ajoute-t-il, l'irrécusable témoignage des experts résout la question de savoir quel effet cette insanité collatérale peut avoir sur l'esprit